


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 10 mai 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 17/05/2022 Reçu en préfecture le 17/05/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220510-CC_63_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléants : 2 Absents : 8 Pouvoir : 2 Votants : 31 Pour : 29 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 1</p> <p><b>N° CC 63/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>10 mai</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Franc lens, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 04 mai 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants :</b> Didier Clerc représenté par Marcelle CURTENAZ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p><b>Pouvoir :</b> Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Gilles CALLET à Carine DUVERNOIS.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Jean-Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie (Asters) pour les mesures de compensations écologiques relatifs aux ZAC 2 et 3 de la Semine pour 2022.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la délibération n°CC 09/2021 du 12 janvier 2021 portant création de la ZAC III de la Semine,  
Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie portant déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création de la ZAC III de la Semine sur la Commune de Clarafond-Arcine n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0031 du 22 avril 2021,  
Vu la délibération n°CC 54/2021 du 9 mars 2021 portant déclaration de projet de ZAC III suite à enquête publique,  
Vu la délibération n°CC 62/2022 du 10 mai 2022 portant autorisation au Président de signer une convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Haute-Savoie, représenté par l'association *Asters*.

Considérant que la CC Usse et Rhône aménage l'extension du parc d'activités économiques (PAE) de la Semine à travers l'opération de zone d'aménagement concernée (ZAC) n°3.

Considérant que la CC Usse et Rhône travaille avec l'association environnementale *Asters*, reconnue d'utilité publique et agissant au titre de la conservation des espaces naturels de Haute-Savoie, dans le cadre des mesures de compensations écologiques.

Considérant que la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs signée avec le CEN.

Le Vice-président fait état des mesures de compensations écologiques et des travaux de suivi et d'entretien prévus pour les ZAC 2 et 3 en 2022 :

Estimation des prestations pour la ZAC II et la ZAC III pour l'année 2022			
Désignation	Qtt/Jour	Prix unitaire	Total (net de taxe)
Animation partenariale (lien avec les acteurs, présentation en Comité de suivi, articles d'information...)	3,00	620,00 €	1 860,00 €
Organisation et suivi des chantiers (4 sites). Suivi de l'efficacité de la gestion. Veille des Espèces Exotiques Envahissantes	7,00	585,00 €	4 095,00 €
Suivi Rhoméo amphibiens (Zac II et Zac III)	5,00	585,00 €	2 925,00 €
Suivi Rhoméo odonates (Zac II et Zac III)	4,00	585,00 €	2 340,00 €
Suivi des stations d'œillet superbe	1,00	585,00 €	585,00 €
Suivi de la prairie à Molinie	1,5	585,00 €	877,50 €
Sollicitations réunions de mise en œuvre des mesures compensatoires in situ Zac III et Zac II	6	620,00 €	3 720,00 €
Appui administratif à la mise en place de la convention pluriannuelle	4	620,00 €	2 480,00 €
Appui mis en œuvre de la gestion sur le site Zac II phragmitaie pour entreprise Excoffier : visite et conseil	2	585,00 €	1 170,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>33,50</b>		<b>20 052,50 €</b>

Le Vice-président donne lecture du projet de convention annexé à la présente délibération.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré:

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise en œuvre de la gestion et des suivis des mesures compensatoires de la ZAC de la Croisée II et III entre la CC Usse et Rhône et Asters-CEN74.

**NOTIFIE** la présente délibération :

- Au Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie,
- À la Commune de Clarafond-Arcine,
- Au Centre des finances publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*